

Kibungu, le 29 juin 1950

N° 964 / T.F.

OBJET:

Centre de négoce à
RUKIRA

KIBUNGO



4451

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous proposer la création d'un nouveau centre de négoce sur la colline LULENGE de la sous-chefferie RUKIRA.

L'endroit choisi se trouve à 21 Km, par route, du centre commercial de Kibungu, sur la route Rukira vers Kigina.

Le nouveau centre comprendrait 12 parcelles, dont 6 réservées aux indigènes. Il dépendrait du centre commercial de Kibungu.

Sa création se justifie par le fait que tout l'est du Territoire est inoccupé au point de vue commercial parce que l'ancienne route de Rukira n'était pas accessible aux camions. La rectification en a été entreprise depuis le début de ce mois.

L'occupation commerciale de ces régions se ferait de la façon suivante: en 1950: création d'un centre de négoce à Lulenge (Rukira)

en 1951: création d'un centre de négoce à Kigina

en 1952: création d'un centre de négoce à Myarubuye.

Je joins à la présente un plan du centre projeté et un extrait de la carte au 1/500.000.

L'Administrateur de Territoire ~~PEPIT~~



parcelles de 15x30 pour
éviter risques d'incendie

ROUTE

30m
30m

MARCHÉ

40

1

15

2

3

6

5

4